
Référendum lancé contre le 50 km/h sur les grands axes

Mobilité Samedi, une coalition des partis de gauche et d'associations environnementales, de mobilité et d'habitants a lancé un référendum contre l'exigence du 50 km/h sur les axes structurants récemment adoptée par le Grand Conseil. Les opposants dénoncent une mesure «passéiste et irresponsable» qui sacrifierait la santé et la sécurité des riverains.

Il y a dix jours, une majorité parlementaire de droite a enterré la limitation de vitesse à 30 km/h sur les grands axes. Elle a fait inscrire dans la loi que la vitesse sur les axes structurants (U lacustre, rue de Lausanne, route de Chancy, entre autres) ne soit pas inférieure à 50 km/h.

Pour les référendaires, cette mesure affaiblit la protection contre les nuisances sonores «alors que 120'000 personnes, à Genève, sont déjà exposées à un bruit excessif et y perdent des années de vie en bonne santé. Les classes populaires y sont d'ailleurs soumises de manière disproportionnée, contribuant à l'écart croissant d'espérance de vie entre les catégories socioéconomiques.» La sécurité serait, elle aussi, menacée par cette décision, soutiennent-ils, en rappelant que «le risque de décès en cas de collision passe d'environ 10% à 30 km/h à 70% à 50 km/h».

Et d'évoquer encore l'impact sur l'environnement. Le maintien du 50 km/h favoriserait l'abrasion des pneus – principale source de microplastiques dans l'eau – et limiterait la végétalisation des axes routiers, pourtant essentielle pour créer des îlots de fraîcheur et préserver les corridors biologiques en ville, selon eux. La qualité de l'air en pâtirait aussi, «une baisse de la vitesse étant nécessaire pour réduire la pollution et les gaz à effet de serre». Cette nouvelle loi est également jugée trop rigide puisque le texte retirerait aux communes et à l'administration la flexibilité nécessaire pour adapter la vitesse au cas par cas, notamment devant les écoles ou les EMS.

«120'000 personnes [...] sont déjà exposées à un bruit excessif et y perdent des années de vie en bonne santé.»

Les référendaires

Les opposants concluent en martelant que l'environnement, la santé et la sécurité des habitants «doivent compter plus que quelques secondes potentiellement gagnées pour le trafic de transit».

Rappelons qu'en 2022, Serge Dal Busco, alors conseiller d'État chargé des Transports, avait décidé de généraliser la limitation de la vitesse à 30 km/h sur plus de 400 routes du canton pour lutter contre le bruit. La mesure avait entraîné de nombreux recours.

Le compromis trouvé en 2023 par Pierre Maudet, chargé de la Mobilité, maintenant les 50 km/h sur certains axes, avait permis de désamorcer la majeure partie des oppositions. Mais l'an passé, le Tribunal administratif de première instance a finalement annulé cet arrêté.

Aurélie Toninato